rente des autres créatures, Marie n'eût de commun avec Adam que la nature et non la faute. Il convenait, au contraire, que le Fils unique, qui a au Ciel un Père que les Séraphins proclament trois fois saint, eût aussi sur la Terre une Mère en laquelle l'éclat de la sainteté n'eût jamais été terni.

Et cette doctrine a tellement rempli l'esprit et le cœur des Anciens et des Pères que, par une merveilleuse et singulière forme de langage, qui eut chez eux comme force de loi, ils ont à tout instant appelé la Mère de Dieu : « — Immaculée et parfaitement immaculée ; — innocente et très-innocente ; — irréprochable et absolument irréprochable ; — sainte et tout à fait étrangère à toute souillure du péché ; — toute pure et toute chaste ; — le modèle et pour ainsi dire la forme même de la pureté et de l'innocence ; — plus belle que la beauté ; — plus gracieuse que la grâce ; — plus sainte que la sainteté ; — seule sainte et très-pure d'âme et de corps ; — telle enfin qu'Elle a surpassé toute intégrité, toute virginité, et que seule, devenue tout entière le domicile et le sanctuaire de toutes les grâces de l'Esprit-Saint, Elle est supérieure à tous les êtres, sauf à Dieu, plus belle, plus noble, plus sainte, par sa grâce native, que les Chérubins eux-mêmes, que les Séraphins et toute l'armée des Anges ; si excellente, en un mot, que pour la louer les langues du Ciel et celles de la Terre sont également impuissantes. »

Personne, au reste, n'ignore que tout ce langage a passé, comme de lui-même, dans les monuments de la

Liturgie sacrée et dans les offices de l'Église ; qu'on l'y rencontre à chaque pas et qu'il y domine, puisque la Mère de Dieu y est invoquée et louée, comme l'unique Colombe de pureté et de beauté ; comme la Rose toujours belle, toujours fleurie ; comme l'Innocence même, toujours pure, toujours immaculée, toujours heureuse, qui n'a jamais été blessée ; enfin comme la Nouvelle Ève, qui a enfanté l'Emmanuel.

Il n'est donc pas étonnant que les pasteurs de l'Église et les peuples fidèles se soient fait une gloire de professer de plus en plus cette doctrine sur la Conception Immaculée de la Vierge, Mère de Dieu, doctrine consignée et établie, au jugement des Pères, dans les Saintes Écritures, confirmée par l'autorité si imposante de leurs témoignages, contenue et louée dans un si grand nombre d'illustres monuments de la vénérable antiquité, proposée et confirmée par le jugement si considérable et si imposant de l'Église ; il n'est point étonnant que pasteurs et peuples n'aient eu rien de plus doux, rien de plus cher, que de montrer une grande ardeur pour honorer, vénérer, invoquer la Vierge Marie, Mère de Dieu, en tant que conçue sans la tache d'origine, et pour la proclamer partout comme telle. C'est pourquoi, depuis des siècles, les Évêques, les Membres du Clergé, les Ordres réguliers et même les Empereurs et les Rois, ont pressé avec instance le Siége apostolique de définir comme dogme de foi catholique la Conception Immaculée de la très-sainte Mère de Dieu. Ces demandes ont été souvent renouvelées, de notre temps aussi, surtout auprès de Gré-

goire XVI, notre prédécesseur d'heureuse mémoire; elles nous ont été présentées à nous-même par les Évêques, le Clergé séculier, les Ordres religieux, par des princes souverains et par les peuples fidèles.

Ayant tout cela présent à l'esprit, c'est avec une joie profonde de notre cœur que nous l'avons pris en sérieuse considération. Et à peine, par un secret dessein de la Providence, avons-nous été, malgré notre indignité, placé sur la Chaire de saint Pierre; à peine avons-nous pris en main le gouvernail de l'Église universelle, qu'obéissant à la vénération, à la piété et à l'amour dont nous fûmes animé dès nos plus tendres années envers la très-sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, notre plus ardent désir a été de parachever tout ce qui pouvait être encore, à ce sujet, dans les vœux de l'Église, afin d'accroître l'honneur de la bienheureuse Vierge et de répandre sur ses prérogatives une nouvelle splendeur.

Toutefois, voulant procéder avec une pleine maturité, nous avons établi une Congrégation spéciale de nos vénérables frères, Cardinaux de la sainte Église Romaine renommés par leur piété, leur sagesse et leur science dans les choses sacrées, et nous avons en même temps choisi, tant dans le clergé séculier que régulier, les hommes les plus versés dans la science de la théologie, afin qu'ils eussent à approfondir avec grand soin tout ce qui regarde l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, et qu'ils nous fissent part de leurs sentiments.

En outre, bien que les demandes par lesquelles on

nous sollicitait de définir enfin l'Immaculée Conception nous eussent instruit du sentiment d'un grand nombre d'Évêques, nous avons adressé une Encyclique, datée de Gaëte, 2 février 1849, à tous nos vénérables frères les Évêques de tout l'univers catholique, afin que, après avoir invoqué Dieu, ils nous fissent connaître par écrit quelles étaient la piété et la dévotion de leurs ouailles envers la Conception Immaculée de la Mère de Dieu, et surtout ce qu'eux-mêmes pensaient et désiraient touchant la Définition projetée, pour que nous pussions proférer notre jugement suprême avec toute la solennité possible.

Nous éprouvâmes une bien grande consolation en recevant les réponses de nos vénérables frères. Car ce fut avec un bonheur, une joie, un empressement inexprimables, qu'en nous répondant ils confirmèrent non-seulement de nouveau leur propre piété et celle de leur troupeau envers la Conception Immaculée de la Bienheureuse Vierge, mais ils nous demandèrent, comme d'un vœu unanime, de définir par notre jugement et autorité suprêmes l'Immaculée Conception de la Vierge. Notre joie ne fut pas moins grande lorsque nos vénérables frères les Cardinaux de la sainte Église Romaine, membres de la Congrégation particulière dont nous avons parlé plus haut, et les théologiens consulteurs choisis par nous, nous demandèrent, avec le même zèle et le même empressement, après un mûr examen, cette Définition de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu.

Ensuite, marchant sur les traces de nos illustres pré-

décesseurs, et désirant procéder selon les règles et les formes voulues, nous avons convoqué et tenu un consistoire, dans lequel, après avoir adressé une allocution à nos vénérables frères les Cardinaux de la sainte Église Romaine, nous les avons entendus avec une grande consolation nous exprimer le vœu de nous voir émettre une Définition dogmatique touchant la Conception Immaculée de la Mère de Dieu.

C'est pourquoi, nous confiant dans le Seigneur, Nous croyons que le moment opportun est venu de définir l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, Mère de Dieu, Immaculée Conception que la parole divine, la vénérable tradition, le sentiment constant de l'Église, l'unanime accord des Évêques catholiques et des Fidèles, les actes mémorables de nos prédécesseurs ainsi que leurs constitutions, ont mise dans une admirable lumière et si formellement déclarée. Et, après avoir mûrement tout pesé, après avoir répandu devant Dieu d'assidues et de ferventes prières, Nous avons pensé qu'il ne fallait pas tarder davantage à décider et à définir par notre jugement suprême l'Immaculée Conception de la Vierge, à satisfaire ainsi la religieuse impatience du monde catholique et notre propre piété envers la très-sainte Vierge, et en même temps à honorer de plus en plus son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, puisque tout l'honneur et toute la gloire qu'on rend à la Mère rejaillissent sur le Fils.

Donc :

Après avoir offert sans relâche, dans l'humilité et le jeûne, nos propres prières et les prières pu-

bliques de l'Église à Dieu le Père par l'intermédiaire de son Fils, afin qu'il daignât diriger et confirmer Notre esprit par la vertu de l'Esprit-Saint;

Après avoir imploré le secours de toute la cour céleste;

Après avoir invoqué avec gémissements l'assistance de l'Esprit consolateur, et étant persuadé qu'il nous inspire dans ce sens pour l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour la gloire et l'ornement de la Vierge Mère de Dieu, pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne;

Par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et la Nôtre,

Nous déclarons, prononçons et définissons que : La doctrine qui enseigne, que par une grâce et un privilége spécial du Dieu tout-puissant et en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, la Bienheureuse Vierge Marie, dans le premier instant de sa Conception, fut préservée et exempte de toute tache du péché originel, est une doctrine révélée de Dieu, et par conséquent elle doit être crue fermement et inviolablement par tous les Fidèles.

C'est pourquoi, si quelques-uns, ce qu'à Dieu ne plaise! avaient la présomption de penser contrairement à notre Définition, que ceux-là apprennent et sachent bien qu'ils sont condamnés par leur propre jugement; qu'ils ont fait naufrage dans la foi

et qu'ils n'appartiennent plus à l'unité de l'Église; et de plus qu'ils attirent, par le fait, sur eux les peines de droit, s'ils osent manifester leur sentiment intérieur, par parole, écrit, ou tel autre signe extérieur que ce soit.

Notre bouche est vraiment remplie de joie et notre langue d'allégresse. Nous rendons et nous rendrons toujours de très-humbles et de très-grandes actions de grâces à Jésus-Christ Notre-Seigneur de ce que, par un bienfait insigne, sans nul mérite de notre part, il nous a accordé d'offrir et de décerner cet honneur, cette gloire et cette louange à sa très-sainte Mère. Nous avons la plus ferme espérance, la confiance la plus entière que la bienheureuse Vierge, Elle qui, toute belle et immaculée, a écrasé la tête venimeuse du cruel Serpent et apporté le salut au monde; Elle qui est la louange des Prophètes et des Apôtres, l'honneur des Martyrs, la joie et la couronne de tous les Saints, le refuge le plus assuré de tous ceux qui sont en péril, le secours le plus fidèle, la médiatrice la plus puissante auprès de son Fils unique pour la réconciliation du monde entier; qui est la gloire la plus belle, l'ornement le plus éclatant, le plus solide appui de la sainte Église; qui a détruit toutes les hérésies, arraché les peuples et les nations fidèles aux plus grandes calamités, qui nous a nous-même délivré de tant d'imminents périls; Nous avons l'espérance et la confiance que la bienheureuse Vierge voudra bien faire en sorte, par son très-puissant patronage, que, toutes les difficultés étant aplanies et toutes les erreurs vaincues, notre sainte

Mère, l'Église catholique, prospère et fleurisse de plus en plus chaque jour, chez tous les peuples et dans tous les lieux; qu'elle règne d'un océan à l'autre jusqu'aux dernières limites du monde, et jouisse d'une paix entière, d'une tranquillité et d'une liberté parfaites; Nous croyons et Nous espérons qu'Elle voudra bien faire en sorte que les coupables obtiennent pardon, les malades guérison, les faibles courage, les affligés consolation, ceux qui sont en danger secours; que tous ceux qui sont dans l'erreur, après avoir dissipé les ténèbres de leur esprit, reprennent le sentier de la vérité et de la justice, et qu'il n'y ait plus qu'un troupeau et qu'un Pasteur.

Que les enfants de l'Église catholique, Nos fils bien-aimés, entendent Nos paroles, et qu'animés chaque jour d'une piété, d'une vénération, d'un amour plus ardents, ils continuent d'honorer, d'invoquer, de prier la Bienheureuse Mère de Dieu, la Vierge Marie, conçue sans la tache originelle; et que, dans tous les périls, dans leurs angoisses, dans leurs nécessités, dans leurs doutes et dans leurs frayeurs, ils se réfugient avec une entière confiance auprès de cette très-douce Mère de miséricorde et de grâce. Car il ne faut jamais craindre, il ne faut jamais désespérer, sous la conduite, sous les auspices, sous le regard, sous la protection de Celle qui a pour nous un cœur de Mère, et qui, traitant elle-même l'affaire de notre salut, étend sa sollicitude sur tout le genre humain; sous la protection de Celle qui a été établie par le Seigneur Reine du Ciel et de la Terre; qui a été élevée au-dessus de tous les chœurs des Anges et de tous les ordres des Saints, et qui, se tenant à la droite de son Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ,

et intercédant auprès de lui avec toute la puissance des prières maternelles, obtient infailliblement ce qu'elle demande, trouve ce qu'elle cherche, et n'est jamais frustrée dans ce qu'elle attend.

Enfin, pour porter notre Définition de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie à la connaissance de l'Église universelle, nous avons voulu donner ces Lettres Apostoliques pour en perpétuer la mémoire...

Qu'il ne soit donc permis à qui que ce soit de détruire, ou d'attaquer, ou contredire, par une audacieuse témérité, cet acte écrit de Notre déclaration, décision et définition. Que si quelqu'un avait la hardiesse de l'entreprendre, qu'il sache qu'il encourrait l'indignation du Dieu tout-puissant et de ses saints Apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près la basilique de Saint-Pierre, l'année mil huit cent cinquante-quatrième de l'Incarnation de Notre-Seigneur, le sixième jour avant les Ides de Décembre de l'an MDCCCLIV, de Notre Pontificat le IXe.

PIE IX, PAPE.

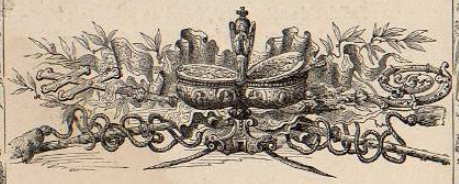

DOCUMENTS PONTIFICAUX

II

APRÈS LES APPARITIONS

BREFS

DE SA SAINTETÉ PIE IX

RELATIFS

A NOTRE-DAME DE LOURDES

ADRESSE DES ÉVÊQUES

RÉUNIS A LOURDES LE 2 JUILLET 1876

POUR LE COURONNEMENT

DE NOTRE-DAME DE LOURDES